



**CDN ANGERS
PAYS DE LA LOIRE
17 RUE DE LA TANNERIE
CS 30114 - 49101 ANGERS
CEDEX 02**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI-CDN

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Jeudi 5 décembre 2024 à 10h30, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Le Quai - CDN se sont réunis sous la présidence de M. Nicolas DUFETEL.

Date de Convocation : 28/11/2024 - Secrétaire de séance : Laurence BEDOUET

Étaient présents : 12

Représentants de l'État : Mme Anne GÉRARD, Directrice DRAC ; Mme Marion JULIEN, personnalité qualifiée.

Représentants de la Ville d'Angers : M. Nicolas DUFETEL, Président, Adjoint à la culture et au patrimoine, (représentant du Maire) ; Mme Pascale MITONNEAU, vice-présidente ; Mme Bénédicte BRETIN ; Mme Marie-Isabelle LEMIERRE ; Mme Isabelle PRIME, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Florian RAPIN, M. Laurent VIEU ; Conseillers municipaux ; Mme Brigitte LIVENAI, Personnalité qualifiée.

Représentant du personnel : Mme Agnès VALLIER, Représentant du personnel titulaire, Le Quai - CDN

Autres participants : Mme Frédérique HAMEL, Trésorerie Municipale ; M. Christophe FENNETEAU, Chef de service de création artistique, DRAC des Pays de la Loire ; M. Olivier MARTIN, Directeur Cultures ; Mme Marion COLLÉTER, Directrice adjointe et M. Noé SOULIER, Directeur du Cndc ; M. Marcial DI FONZO BO, Directeur du Quai ; M. Jacques PEIGNÉ, Directeur délégué ; M. Matthias POULIE, Administrateur ; M. Jérôme MARPEAU, Directeur technique et Mme Laurence BEDOUET, Secrétaire de séance.

M. Christopher MILES, Directeur DGCA **absent ayant donné pouvoir** : 1

M. Alexandre THÉBAULT, Conseil Régional des Pays de la Loire en visio conférence.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents ou représentés : 13 Nombre de voix : 13

Objet : Budget 2024 – Décision modificative n°2

Référence : DEL - 2024 - 16

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint, administrateur

EXPOSE :

Par délibération en date du 5 décembre 2023 le Conseil d'administration a approuvé le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2024, modifié en date du 11 mars par délibération du Conseil d'Administration concernant le Budget supplémentaire, soit l'affectation du résultat de l'année 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement inscrites sur ce budget prévisionnel complété s'élèvent à 7 408 255,10 €, les dépenses et recettes d'investissement à 399 314,79 €.

Je vous invite à examiner la décision modificative détaillée en annexe.

Cette décision modificative s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté 2023		
Inscriptions nouvelles	40 000.00 €	40 000.00 €
Opérations d'ordre		
TOTAL	40 000.00 €	40 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement reporté 2023		
Inscriptions nouvelles	7 890.66 €	
Opérations d'ordre		7 890.66 €
TOTAL	7 890.66 €	7 890.66 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Administrateur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 5 décembre 2023,

Vu le vote du BS en date du 11 mars 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°2 comme ci-dessus.

Le Président,
Nicolas DUFETEL.

